



Paris, 4 mai 2020

## LETTRÉ OUVERTE SUR LA REPRISE D'ACTIVITÉ

Le Plan de Reprise d'Activité à peine présenté aux organisations syndicales en CSE du 29 Avril, un mail du Directeur Général a été envoyé dans l'après-midi à l'ensemble des salarié.e.s pour en donner les orientations générales!

L'intersyndicale FO, SUPAP/FSU, CFE/CGC et CGT conteste cette méthode. Que vaut cette communication alors que le CSE n'a rien approuvé, que la CSSCT ne s'est pas réunie, ni même que les préconisations du ministère du Travail ont été émises? Que vaut aussi la parole même des représentant.e.s du personnel réunis le 6 Mai prochain en CSE extraordinaire ? Rappelons qu'à peine 24h ont été données aux organisations syndicales pour étudier ce document et obtenir les retours des collègues sur le terrain ou en télétravail. Et seulement une petite semaine pour que les membres de la CSSCT puissent étudier les dizaines de plans des bureaux réorganisés. Ce n'est pas sérieux !

Bien que précis, il manque encore aujourd'hui trop de propositions pour sécuriser au mieux la santé des salarié.e.s pour que nous puissions émettre un avis favorable à l'adoption de ce PRA. L'intersyndicale demande à ce que les propositions suivantes soient étudiées et intégrées au PRA modifié qui sera proposé au vote du CSE extraordinaire :

### **Prolonger certaines mesures de confinement en phase 1 : les contacts doivent encore être réduits au strict minimum**

. **Les loges doivent rester fermées, les gardiens doivent rester non visibles.** Les contacts locataires se faisant par RDV, le travail peut continuer de se faire depuis leur logement. Le système de remplacement pour la gestion des OM doit être prolongé

. **Les Agences doivent rester fermées.** Les contacts locataires par RDV permettront de maintenir l'accueil fermé. Ainsi, les secrétaires d'accueil pourront continuer à télétravailler comme le demandent les autorités.

- . Sauf urgences techniques, **les visites à domicile, les différentes permanences et expertises sur sites doivent être proscrites**, et en utilisant les équipements nécessaires (masques, combinaisons). Ainsi, les conseillères sociales et les collègues du juridique pourront continuer à télétravailler comme le demandent les autorités.
- . **Les signatures de documents administratifs** (bail, état des lieux de sortie et d'entrée etc...) **ne doivent pas se faire en présence des locataires** et être organisés en conséquence. Ainsi, les CGL et gérant.e.s pourront continuer à télétravailler comme le demandent les autorités.

### **Prendre en compte les mesures du protocole de déconfinement national**

- . Les plans d'occupation des bureaux doivent prendre en compte les 4 m<sup>2</sup> de distanciation physique
- . Les locaux non ventilés doivent être maintenus fermés (ex l'agence Nation) et toutes les loges aussi concernées (une aération toutes les trois heures étant demandée par les autorités)
- . Les plans fournis à la CCST indiquent plus de 50 % de présence possible sur certains étages au siège ou dans de nombreuses Agences. Ce n'est déjà pas conforme au PRA présenté la semaine dernière !
- . Le PRA des locaux dont nous ne sommes pas prioritaires doivent nous être fournis et des dispositions doivent être prises en conséquence.

### **Un recensement des personnels présents et des réaménagements de locaux**

- . Comment gérer en Agences les absences physiques des collègues pour éviter que ce soit les toujours les mêmes qui multiplient les risques d'exposition ?
- . Comment s'assurer que tous les aménagements en Agences seront réalisés pour le 11 Mai ?
- . Comment vérifier que les locaux de la Régie seront aménagés selon les engagements de la Direction Générale ?

### **Des consignes claires, portées par tous les maillons hiérarchiques**

- . Faire un affichage avant le 7 Mai sur la fermeture prorogée des loges et des agences jusqu'à la fin Mai, et sur la prise de RDV obligatoire des locataires.
- . Spécifier les interventions non urgentes des gardiens : net sécurité, états des lieux etc... et que la consigne soit la même partout
- . CONGES : Dire clairement qu'il est possible de faire valider des congés en Mai et Juin. Le mail du 30 avril de la Direction des Ressources Humaines et des conditions de travail adressé aux encadrants suscite déjà de nombreuses interrogations.

. L'abandon du pointage doit être acté jusqu'à fin juin au minimum, à renouveler éventuellement en fonction de la situation.

. La prise en charge des frais kilométriques devra être mise en place pour tous les salariés qui viendront au travail en véhicule.

L'investissement de nombreux collègues pour favoriser une reprise d'activité (en travaillant parfois même le week-end ce qui n'est pas acceptable) ne doit pas être balayé par des décisions trop hâtives, et dont la responsabilité serait reportée sur les cheffe.s d'Agence / directrices ou directeurs, ou responsables de service. Décisions qui pourraient dans certains cas mettre les salarié.e.s dans des situations d'angoisse ou de danger pour leur santé. Nous attendons donc vos réponses sur l'ensemble de ces propositions pour le CSE du 6 Mai prochain. Nous rappelons que notre intersyndicale représente plus de 70 % des votes des salarié.e.s. et qu'à ce titre, nos propos sont des plus légitimes, basées sur l'expérience de terrain de centaines de salarié.e.s. Et se doivent d'être entendues.

Intersyndicale FO, SUPAP / FSU, CFE/CGC, CGT